

INSTITUT NATIONAL DÉMOCRATIQUE

Guide pratique à l'intention

des organisations de personnes

handicapées pour l'engagement

des partis politiques

Mars 2024



NATIONAL
DEMOCRATIC
INSTITUTE

À PROPOS DU NDI

L'Institut national démocratique (NDI) est une organisation non gouvernementale à but non lucratif et non partisane qui répond aux aspirations des peuples du monde entier à vivre dans des sociétés démocratiques qui reconnaissent et promeuvent les droits humains fondamentaux.

Depuis sa création en 1983, le NDI s'efforce, aux côtés de ses partenaires locaux, de soutenir et de renforcer les institutions et les pratiques démocratiques en consolidant les partis politiques, les organisations civiques et les parlements, en garantissant la tenue d'élections et en encourageant la participation des citoyens, l'ouverture et la responsabilité au sein du gouvernement.

Fort de son personnel et de ses praticiens politiques bénévoles originaires de plus de 100 pays, le NDI fédère des individus et des groupes autour d'un partage d'idées, de connaissances, d'expériences et d'expertises. Les partenaires bénéficient d'une large exposition aux meilleures pratiques en matière de développement démocratique international, pratiques qui peuvent ensuite être adaptées aux besoins de leur propre pays. L'approche multinationale du NDI conforte le message selon lequel il n'existe pas de modèle démocratique unique, bien que certains principes fondamentaux soient communs à toutes les démocraties.

Le travail de l'Institut défend les principes inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il favorise également le développement de canaux de communication institutionnalisés entre les citoyens, les institutions politiques et les élus, et renforce leur capacité à améliorer la qualité de vie de tous les citoyens. Pour plus d'informations sur le NDI, veuillez consulter le site www.NDI.org.

ÉLABORATION DU GUIDE

Le NDI a élaboré le présent guide avec le soutien financier de la National Endowment for Democracy (Fondation nationale pour la démocratie - NED). Pour garantir que le présent guide réponde aux besoins des organisations de personnes handicapées (OPH) et soit ancré dans les réalités des diverses expériences en matière de handicap, le NDI a réuni un groupe consultatif de sept dirigeants et activistes d'OPH dans six pays, afin qu'ils formulent des commentaires sur l'élaboration et la conception du présent guide. Dans le cadre de cinq réunions virtuelles, les membres du groupe consultatif ont partagé leurs expériences en matière d'engagement des partis politiques dans divers contextes nationaux, en soulignant les stratégies réussies et les leçons apprises. Le groupe consultatif, outre la fourniture de connaissances essentielles à l'élaboration du guide, a permis aux membres d'entrer en contact avec des activistes d'autres régions du monde. Cette démarche leur a permis de renforcer l'ensemble de leurs réseaux et de découvrir de nouvelles idées qu'ils ont été à même d'intégrer dans leurs propres efforts.

Après la rédaction du guide, le NDI s'est associé à deux OPH - Youth with Disabilities Forum (Forum des jeunes handicapés - FMI) en Serbie et le Collectif pour la promotion des droits des personnes handicapées (CPH) au Maroc - pour tester et valider le guide. Le FMI et le CPH ont exprimé leur avis sur le guide au cours d'une série de réunions virtuelles. Parmi celles-ci, une réunion conjointe finale a permis aux OPH d'échanger leurs impressions sur leurs expériences en matière d'utilisation de cette ressource pour engager le dialogue avec les partis politiques dans leur pays. Non seulement ces contributions du FMI et du CPH ont contribué à renforcer le guide et à garantir sa réceptivité à la communauté des personnes handicapées, mais elles ont également permis aux OPH d'acquérir une expérience pratique en matière de sensibilisation des partis politiques. Elles peuvent ainsi tirer parti de cette expérience dans leur travail de renforcement des droits des personnes handicapées respectivement en Serbie et au Maroc.

Droit d'auteur © Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI) Mars 2024. Tous droits réservés. Des extraits du présent document peuvent être reproduits et/ou traduits à des fins non commerciales sous réserve de mentionner le NDI comme étant la source du document et de lui adresser des exemplaires de toute traduction. Pour toute demande de publication, veuillez vous adresser à legal@ndi.org.

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Résumé simplifié | 1 |
| Introduction | 3 |
| Terminologie propre aux partis politiques | 4 |
| Section 1 : Comprendre les partis politiques | 7 |
| Que sont les partis politiques ? | 7 |
| Rôle des partis politiques | 8 |
| Structures des partis politiques | 9 |
| Plateformes des partis politiques | 12 |
| Concevoir une plateforme de parti | 12 |
| Comprendre et interpréter les plateformes | 13 |
| Section 2 : Préparer l'engagement | 14 |
| Cartographier les partis politiques | 14 |
| Méthodes de recherche pour éclairer l'engagement et les propositions politiques | 15 |
| Élaboration des projets de politiques | 16 |
| Étapes principales de l'élaboration d'une politique | 16 |
| Engagement des sociétés civiles et des OPH | 17 |
| Documents d'orientation | 18 |
| Conseils pour l'élaboration des documents d'orientation | 18 |
| Section 3 : Amorcer et pérenniser l'engagement des partis politiques | 20 |
| Contrôles d'accessibilité et d'inclusion | 20 |
| Engager les partis avec des documents d'orientation | 20 |
| Transformer les mentalités et les attitudes grâce à la narration | 21 |
| Élaborer un protocole d'accord (PA) | 22 |
| Stratégies d'engagement entre les élections | 23 |
| Stratégies d'établissement de relations après les élections | 24 |
| Sensibilisation des partis politiques aux droits des personnes handicapées | 25 |
| Engagement fondé sur la diversité des identités | 25 |
| Élaboration de guides de l'électeur | 26 |
| Évaluer et pérenniser l'engagement | 28 |
| Annexes | 29 |
| Annexe 1 : Cartographier les partis politiques | 29 |
| Annexe 2 : Contrôle d'accessibilité et d'inclusion | 33 |
| Ressources | 37 |



Le présent guide vous présente les moyens par lesquels les personnes handicapées peuvent établir des relations avec les partis politiques.

La section 1 définit la nature et le fonctionnement des partis politiques.

Les partis politiques sont des groupes qui jouent un rôle important dans une démocratie.



L'un des rôles des partis politiques consiste à désigner les personnes qui se présenteront aux élections.

Un autre rôle des partis politiques est de représenter les intérêts du public.

L'une des façons dont les partis représentent les citoyens est par le biais de leurs structures et de leurs programmes.



Les programmes sont les plans d'action que le parti met en œuvre en cas d'élection.

La section 2 décrit la manière dont les personnes handicapées peuvent se préparer à interagir avec les partis.

La recherche est un moyen pour les personnes handicapées de se familiariser avec les partis.



Les personnes handicapées peuvent recourir à la recherche pour cartographier les partis politiques et identifier leurs alliés.

Cette section suggère des idées sur la manière dont les personnes handicapées peuvent influencer les politiques qui leur tiennent à cœur.

Les politiques décrivent les actions qu'un parti entend mener.



Les personnes handicapées peuvent notamment influencer les politiques en partageant leur expérience et leurs idées avec les dirigeants des partis.

La section 3 explique l'importance du travail en partenariat.

Les personnes handicapées doivent être impliquées dans toute décision susceptible d'affecter leur vie.

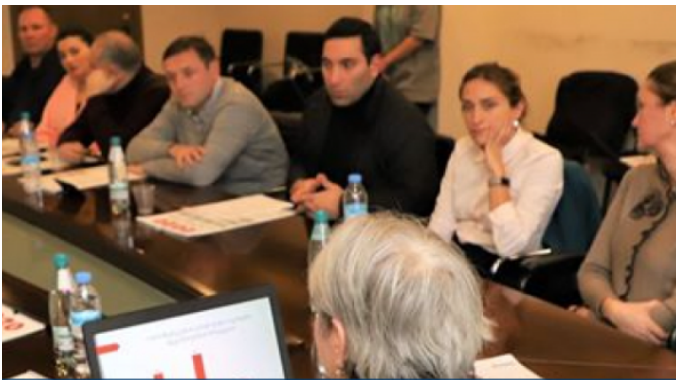


Les partis politiques et les organisations de personnes handicapées peuvent collaborer pour résoudre les problèmes.

Les personnes handicapées peuvent expliquer aux partis les mesures requises pour faciliter la participation à la vie politique.

Les personnes handicapées et les partis peuvent collaborer pour relever ces défis.

Le présent guide propose des idées sur les différentes formes de collaboration entre les personnes handicapées et les partis.



Développer des accords entre les organisations de personnes handicapées et les partis politiques.

Ces accords peuvent inciter les partis politiques à inclure les questions liées au handicap dans leurs programmes.

Former les partis politiques à la manière de favoriser la participation des personnes handicapées à la vie politique.



Utiliser la narration pour modifier les attitudes à l'égard des personnes handicapées.

Surveiller les processus politiques pour garantir le respect des promesses faites par les partis aux personnes handicapées.

Établir des relations avec les partis entre deux élections.

Les partis politiques et les organisations de personnes handicapées peuvent élaborer un guide sur le vote à l'intention du public.

Introduction

Les partis politiques sont des institutions démocratiques primordiales. Les partis jouent un rôle essentiel dans le regroupement et la représentation des intérêts publics, dans la définition des intentions politiques et dans l'élaboration des politiques et des programmes gouvernementaux. Les partis permettent en outre de contester le pouvoir et de gagner le droit de gouverner par le biais d'élections pacifiques. Au-delà de la gouvernance, les partis incarnent l'opposition et possèdent le pouvoir d'exiger la redevabilité des partis au pouvoir. Les partis politiques représentent souvent une possibilité pour les citoyens de participer à la vie politique et à la prise de décision publique. Les partis exercent une influence significative sur le mode de représentation des citoyens dans les processus politiques et sur leur participation à la prise de décision. Pour autant, dans de nombreux pays, les stratégies de mobilisation et de recrutement des partis s'avèrent rarement inclusives ou efficaces pour satisfaire les besoins des communautés marginalisées, telles que les personnes handicapées. Les partis politiques manquent fréquemment de connaissances fondamentales sur les personnes handicapées et sur la manière de garantir l'inclusivité de leur organisation, de leurs campagnes, de leurs plateformes et de leurs espaces physiques.

L'exclusion des personnes handicapées des partis politiques découle d'une série d'obstacles comportementaux, institutionnels et sociaux. En dépit de cette exclusion, les personnes handicapées et les organisations de personnes handicapées (OPH) ont constaté que l'engagement des partis politiques peut contribuer de manière essentielle à la défense des droits et des priorités des personnes handicapées. En renforçant leur engagement auprès des partis politiques, les OPH sont à même de consolider leur pouvoir en accédant à de nouveaux espaces politiques et en établissant de nouvelles relations.

Le présent guide aspire à améliorer la capacité des OPH à engager les partis politiques sur des questions fondamentales de politique publique et sur les priorités en matière d'inclusion du handicap. Il permettra aux OPH de développer des connaissances politiques fondamentales et leur présentera des compétences pratiques, telles que la planification de réunions avec les dirigeants des partis, la communication des préférences politiques et le suivi des décisions et des actions des partis. Les OPH se familiariseront également avec les approches de plaidoyer visant à encourager les partis eux-mêmes à accroître l'intégration et l'accessibilité des personnes handicapées, ainsi que leur représentativité et leur réactivité lors de l'élaboration des politiques publiques.

MODE D'EMPLOI DU PRÉSENT GUIDE

Le présent guide comporte trois sections.

- Section 1 : Comprendre les partis politiques
- Section 2 : Préparer l'engagement
- Section 3 : Amorcer et pérenniser l'engagement des partis politiques

Chaque section propose de brèves orientations relatives à des sujets pertinents et s'assortit d'outils pratiques et utiles que les organisations peuvent adopter et aisément appliquer pour amorcer un engagement ou conforter leur engagement en cours avec les partis politiques.

| TERMINOLOGIE PROPRE AUX PARTIS POLITIQUES | |
|---|---|
| Règlements | <i>Consulter les statuts.</i> |
| Sélection des candidats | Manière dont les partis politiques désignent les personnes qui se porteront candidates aux élections. |
| Démarchage | Méthode de contact avec les électeurs au cours de laquelle le candidat ou les collaborateurs du parti se déplacent de résidence en résidence pour s'entretenir directement avec les électeurs. Cette méthode, lorsqu'elle est pratiquée par le candidat, peut se révéler l'une des plus persuasives pour recueillir des voix, bien qu'elle exige du temps et des efforts considérables. |
| Clientélisme | Ce terme désigne une relation asymétrique entre des groupes d'acteurs politiques qualifiés de mécènes, de courtiers et de clients. Dans la politique clientéliste, une minorité organisée ou un groupe d'intérêt bénéficie d'avantages aux dépens du public. La politique clientéliste peut fortement interagir avec la dynamique de la politique identitaire. |
| Liste fermée | Forme de système électoral de représentation proportionnelle à scrutin de liste (RPSL) dans lequel les électeurs sont limités au vote en faveur du parti et ne peuvent exprimer leurs préférences pour aucun candidat de la liste du parti. |
| Électeur/ Circonscription | Un électeur peut se référer de manière interchangeable à un votant. La circonscription peut également désigner soit la circonscription électorale, soit l'électorat (à savoir la délimitation géographique, mais également l'ensemble des votants/électeurs de la circonscription électorale). |
| Débat | Une argumentation politique structurée entre les candidats d'un parti politique. |
| Faction | Ce terme désigne un groupe d'individus poursuivant un objectif ou un but politique commun qui se démarque des intérêts primaires du reste de son parti. Dans certains cas, il en résulte des fragments au sein d'un parti ou un « parti au sein d'un parti ». Dans d'autres cas, cette situation se traduit par la création de nouveaux partis politiques. |

| | |
|--|--|
| Idéologie | Un ensemble unifié de valeurs et de croyances qui aident à interpréter et à définir les modalités de fonctionnement de la société. L'idéologie est le critère fondamental de distinction des partis démocratiques. |
| Groupe d'intérêt | Association officielle d'individus qui se consacrent à une question particulière concernant leurs membres. Les groupes d'intérêt entendent influencer les choix politiques des décideurs et les plateformes des partis politiques. |
| Législation | Loi ou ensemble de lois adoptées par le gouvernement. Ce terme désigne également le processus d'élaboration d'une nouvelle loi ou d'un nouvel ensemble de lois. |
| Manifeste | <i>Se reporter à Plateforme.</i> |
| Non partisan | Ce terme qualifie un groupe ou un individu qui se refuse à soutenir expressément un parti politique ou un candidat plutôt qu'un autre. Plus généralement, le terme non partisan désigne parfois un groupe ou un individu qui ne prône aucune idéologie politique particulière. |
| Liste ouverte | Système de RPSL selon lequel les électeurs peuvent afficher leur préférence à la fois pour le parti et pour un ou plusieurs candidats individuels figurant sur la liste du parti. |
| Liste de parti | Méthode de vote selon laquelle l'électeur se prononce pour un parti et ce dernier désigne les candidats (à partir d'une liste) en fonction du pourcentage de suffrages qu'il a obtenus. |
| Représentation proportionnelle à scrutin de liste (RPSL) | Système électoral en vertu duquel chaque parti politique présente une liste de candidats pour chaque circonscription électorale, les électeurs votent pour un parti et les partis sont élus en proportion directe de leur part globale des voix dans chaque circonscription; les candidats victorieux sont ensuite sélectionnés à partir de la liste du parti. Il s'agit de la forme la plus élémentaire de système de représentation proportionnelle. Des variations peuvent être apportées au modèle de système de liste utilisé. Voir, par exemple, les listes ouvertes, les listes fermées et les listes libres. |
| Point central | Sous-composante de la plateforme d'un parti qui aborde une question spécifique. |
| Plateforme | Programme ou ensemble de politiques, le plus souvent sous forme écrite, que le parti politique, ou le candidat ou la candidate appliquera lors de son éventuelle élection. Également appelé manifeste, il s'agit d'une liste de principes défendus par un parti politique dans le but de séduire le grand public et de favoriser l'élection des candidats de ce parti. Il s'agit fréquemment d'une liste de soutien ou d'opposition vis-à-vis de sujets controversés. |
| Pluralisme | Dans une démocratie, le pluralisme se traduit par la répartition du pouvoir entre divers groupes et organisations représentant des positions et des intérêts différents. Il favorise le dialogue et le compromis qui, in fine, aboutissent à des processus décisionnels plus inclusifs et plus représentatifs. |

| | |
|---------------------|---|
| Politique | Réponse formelle à un problème ou à une question qui exige une attention particulière. Une politique peut se matérialiser en une loi ou un règlement promulgué par le gouvernement. |
| Idéologie politique | Méthode d'identification des partis politiques sur la base de leur position au sein du spectre droite-centre-gauche, où la droite se veut plus conservatrice, le centre, plus modéré, et la gauche, plus libérale. |
| Parti politique | Organisation politique qui souhaite exercer une influence politique et un pouvoir au sein d'un gouvernement, généralement en participant à des campagnes électorales. Les partis peuvent se composer d'un groupe de personnes exprimant de nombreuses idées communes sur les actions attendues d'un gouvernement et embrassant une certaine idéologie et une certaine vision. Ils peuvent également représenter une coalition d'intérêts divergents. |
| Quota | Soit : (1) le nombre de voix qui garantit à un parti ou à un candidat l'obtention d'un siège au sein d'une circonscription électorale donnée dans un système de représentation proportionnelle; ou (2) un nombre de sièges au sein d'un organe élu ou une proportion de candidats désignés par un parti qui doivent, en vertu de la loi, être pourvus par des représentants d'un groupe particulier - fréquemment employé pour garantir un nombre minimum de femmes représentées au sein du parti ou de l'organe élu. |
| Doctrines sociale | Classification des positions des partis en tant que conservateurs, neutres ou progressistes sur des questions spécifiques, sachant qu'il existe une combinaison de positions conservatrices, neutres et progressistes au sein de chaque parti. |
| Statuts | Ensemble de règles écrites en vertu desquelles les partis politiques structurent et organisent leurs activités. La rédaction des statuts constitue l'une des premières tâches associées à la création d'un nouveau parti politique. |
| Ailes | Structure au sein d'un parti politique ou affiliée à celui-ci, qui rassemble des membres spécifiques du parti autour de facteurs d'identification communs afin de déterminer les questions politiques et les politiques du parti les plus pertinentes. Les ailes les plus courantes sont les ailes féminines et les ailes jeunesse. |

Section 1 : Comprendre les partis politiques

La présente section dresse un portrait des partis politiques et des différents rôles que ces derniers jouent dans la vie politique et la prise de décision publique. Elle décrit également les différentes manières dont les partis politiques se structurent, ainsi que les modalités de prise de décision au sein des partis.

QUE SONT LES PARTIS POLITIQUES ?

Un parti politique est un groupe d'individus animés de convictions identiques sur la manière dont leur gouvernement doit être dirigé et sur la trajectoire de leur pays. En formant des partis politiques, les individus disposent d'un pouvoir accru leur permettant de se faire entendre, par rapport à ceux qui opèrent de manière isolée. Les partis politiques sont souvent des organisations puissantes qui entendent influencer les politiques publiques afin de pousser le gouvernement à agir de la manière qu'ils estiment la meilleure. Souvent organisés à chaque échelon du gouvernement (à savoir du national au local), les partis politiques défendent des politiques spécifiques et coordonnent les candidats aux élections. Il est fréquent que les élections démocratiques se caractérisent par des compétitions entre des partis politiques qui défendent des positions idéologiques différentes, tels que les partis libéraux, conservateurs et socialistes.

Les partis politiques adoptent souvent des couleurs et des symboles pour s'identifier à une idéologie particulière. Toutefois, certains partis politiques ne présentent aucune affiliation idéologique et se livrent plutôt au clientélisme. Dans d'autres cas, ils peuvent se consacrer à une cause spécifique, comme l'environnementalisme. Les partis occupent une place importante tant dans la politique des autocraties que dans celle des démocraties, bien que ces dernières comptent généralement plus de partis politiques, tandis que les autocraties sont souvent dotées d'un parti unique qui gouverne le pays. La concurrence entre deux ou plusieurs partis est souvent considérée comme un élément crucial de la démocratie. Les partis politiques jouent désormais un rôle majeur dans la politique de pratiquement tous les pays. Il arrive très rarement qu'un pays ne compte aucun parti politique.

Pour qu'un parti politique puisse s'enregistrer officiellement et demeurer en règle, il lui faut souvent satisfaire à des obligations légales. L'une de ces obligations concerne les statuts du parti, qui regroupent un ensemble de règles écrites en vertu desquelles les partis politiques organisent leurs activités. Les statuts permettent aux partis politiques de définir les éléments suivants :

- Leur **étiquette**, y compris leur dénomination juridique, les abréviations autorisées et les noms alternatifs, leur logo, leur drapeau et leurs couleurs, ainsi que l'autorisation d'utiliser l'étiquette du parti en cas d'émergence d'une faction.
- Leur **philosophie et leur dessein**, qui visent à différencier les objectifs d'un parti de ceux des autres partis.

- **L'éligibilité, les droits, les rôles et les responsabilités des membres**, parmi lesquels peuvent figurer un âge minimum, l'interdiction d'adhérer à d'autres partis, les possibilités de participation, le versement de cotisations, les différentes catégories de membres et les procédures de révocation d'un membre.
- Les **structures du parti** qui définissent la sous-unité élémentaire d'un parti, notamment une branche géographique ou une unité opérationnelle, à savoir un groupe de femmes ou de jeunes.
- Les **organes décisionnels**, y compris leur composition, leur mandat, les voies de communication, l'autorité et les mécanismes de contrôle et d'équilibre.
- Le **processus d'élaboration de la plateforme et des politiques**, y compris les modalités d'adoption des politiques.
- Le processus de **sélection des dirigeants et des candidats du parti**, qui établit les conditions d'éligibilité, les exigences de qualification, les mécanismes de candidature et le rôle des branches nationales et locales dans ces processus.
- Les procédures de **gestion financière** garantissant un usage approprié des fonds, ainsi que des rapports et des contrôles financiers.
- La **résolution des litiges** dans le but de promouvoir le dialogue interne tout en limitant les débats et les conflits au sein du parti.
- La **gestion des transitions**, notamment les procédures de modification des statuts du parti.

De nombreux partis réexaminent et adaptent régulièrement leurs statuts, en fonction de leur croissance ou de leur volonté à accroître leur notoriété. Les évolutions coïncident également avec la nécessité de respecter les lois nationales régissant le financement des campagnes électorales ou de définir des quotas pour la représentation des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés au sein des partis. Les statuts des partis devraient stipuler le respect des droits et libertés humains universels relatifs à l'égalité et à la non-discrimination.

RÔLE DES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques, bien que principalement perçus comme un moyen d'aider les candidats à briguer un mandat politique, sont appelés à jouer divers rôles dans les processus démocratiques et la promotion de la participation politique. Ces rôles sont notamment les suivants :

- 1. Recruter, nommer et soutenir les candidats** - Les partis politiques sont tenus de désigner les candidats qui se présenteront aux élections. Les partis optent pour des candidats qui croient en leur plateforme. Ces candidats représentent les membres du parti et contribuent à diffuser le message du parti lors des élections.
- 2. Organiser la participation électorale** - Les partis politiques peuvent grandement contribuer à l'organisation de campagnes d'inscription des électeurs, au recrutement de bénévoles affectés aux bureaux de vote et à l'organisation de campagnes destinées à éveiller l'intérêt pour les élections afin d'accroître la participation.

- 3. Influencer l'élaboration des politiques législatives** - Les membres des parlements, des congrès et des assemblées nationales appartiennent également à des partis politiques. Ces dirigeants élus s'efforcent de concevoir et d'adopter des lois favorables à la plateforme de leur parti.
- 4. Instaurer un équilibre** - Le parti disposant du plus grand nombre de membres élus constitue la majorité, et peut ainsi fixer l'ordre du jour et orienter l'attention et les ressources du gouvernement vers les questions qui lui semblent les plus prioritaires. Le ou les partis comptant le moins de représentants élus représentent la minorité, qui s'efforce de s'opposer au parti majoritaire et de le maintenir sous contrôle. Selon le poids du parti minoritaire, la majorité peut se trouver contrainte de transiger avec la minorité pour faire adopter des lois. Dans certains contextes, cette situation peut entraîner de nouvelles divisions ou bloquer la législation, mais elle crée un équilibre nécessaire au discours et aux processus démocratiques.
- 5. Éduquer et informer les citoyens** - Durant les campagnes électorales, les partis politiques recourent à diverses plateformes médiatiques en complément des rassemblements, des discours et des débats afin d'éduquer et d'informer les citoyens sur les questions politiques et la position du parti à leur égard. Certains partis adoptent également des processus d'incitation au vote (« Get out the vote »). Toutefois, la majorité des informations émanant d'un parti politique sont biaisées en faveur de la plateforme de ce parti et ne sauraient donc constituer la seule source d'information. Certains partis politiques peuvent impliquer des personnes handicapées dans leurs campagnes électorales et inclure des questions relatives à l'impact des politiques publiques sur les personnes handicapées.
- 6. Représenter les électeurs** - Lors de leur mandat, les dirigeants des partis politiques sont appelés à représenter les électeurs de leur circonscription et à incarner l'expression politique qui entend contribuer à la prise de décision publique. Les élus, au-delà des préoccupations de leur propre parti politique, doivent également représenter les électeurs qu'ils souhaitent attirer. Cette exigence est fondamentale pour que les partis politiques acquièrent la crédibilité requise pour s'exprimer et agir au nom de ces circonscriptions.

STRUCTURES DES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques peuvent adopter différentes structures en fonction des lois et des réglementations en vigueur. Néanmoins, de nombreux partis tendent à s'articuler autour d'un système de gestion traditionnel qui inclut les éléments suivants :

- Une équipe de direction constituée autour du chef de parti qui élabore la stratégie et communique avec les sections régionales ou locales du parti, les militants et l'ensemble des membres.
- Une structure démocratique ascendante parallèle au sein de laquelle les militants élisent des délégués au congrès d'un parti ou à un comité exécutif national.

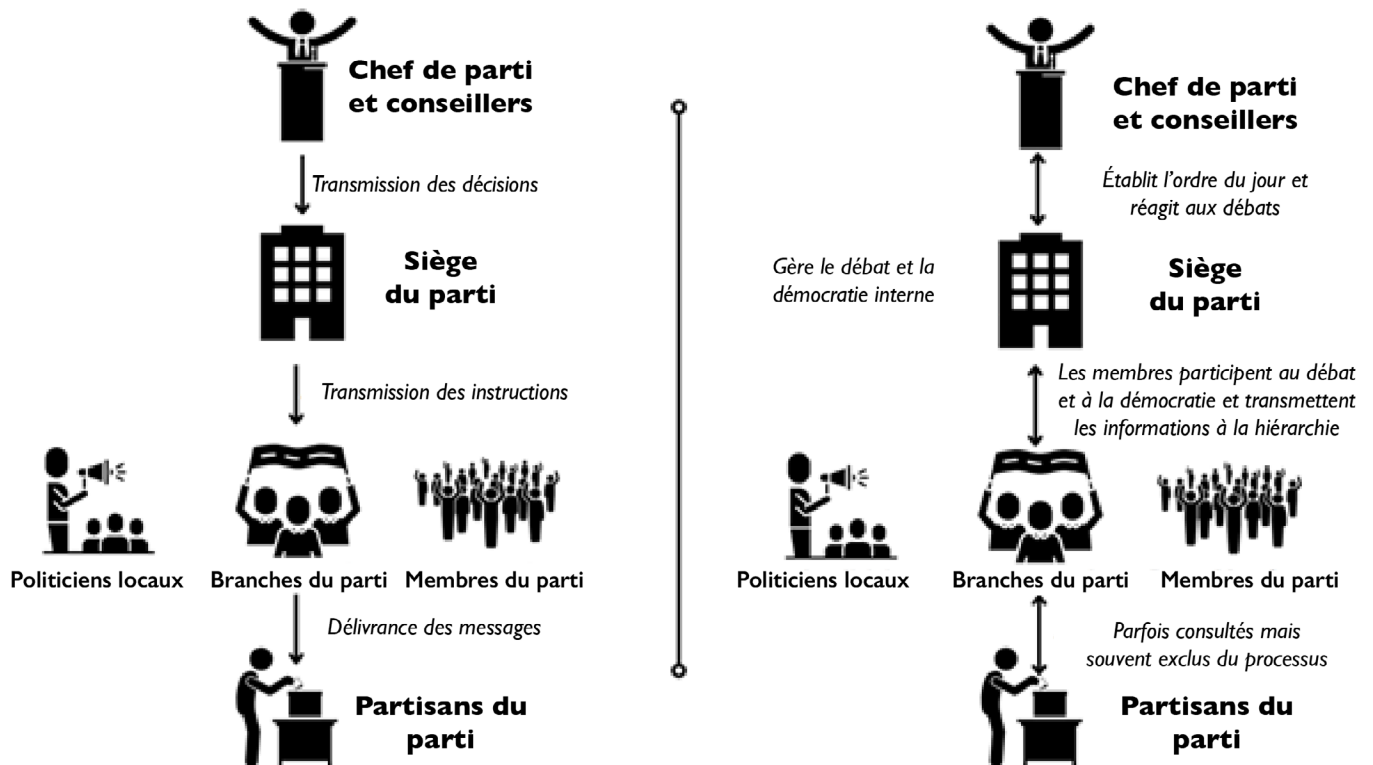


Schéma 1 - Représentation visuelle des structures des partis politiques

Les partis politiques se composent généralement d'un chef de parti qui assume la responsabilité principale des activités du parti et de la définition de son programme; de cadres du parti, qui peuvent désigner le chef et qui effectuent des tâches administratives et organisationnelles; et de membres du parti, qui peuvent se porter volontaires pour aider le parti, effectuer des dons monétaires et voter pour ses candidats. La prise de décision au sein du parti s'effectue généralement au sein de la direction du parti. Toutefois, lorsqu'un parti possède une structure plus ascendante, les partisans, les membres et les sections locales du parti sont en mesure d'influer sur les décisions prises.

Dans la plupart des partis, l'organe décisionnel le plus élevé se présente sous la forme d'un congrès, d'une conférence ou d'une convention. Cette structure approuve généralement les modifications apportées aux principaux documents et politiques du parti, assume certaines responsabilités en matière de sélection des dirigeants et adopte toute autre décision significative.

Il existe de nombreuses possibilités de structurer les partis politiques et d'interagir avec l'électorat. Les contributions versées par les citoyens aux partis politiques sont souvent réglementées par la loi, et les partis gouvernent parfois de manière à favoriser les personnes qui leur consacrent temps et argent. Les partis sont organisés à tous les niveaux de gouvernement et endossent des rôles et des responsabilités variables en fonction de ces niveaux. À l'échelon local, les partis politiques se consacrent à l'identification et au soutien des candidats aux élections municipales, d'État ou de comté.

Pour améliorer leur capacité à gagner la confiance des citoyens, les partis peuvent évaluer leurs procédures et pratiques internes en matière d'intégrité (par exemple, la transparence, la redevabilité, la prise de décision inclusive), puis identifier et engager des actions visant à renforcer l'intégrité au sein de leur parti. Lorsque les partis optent pour une conception de leurs systèmes, de leurs objectifs et de leur éthique fondée sur le principe d'intégrité, ils peuvent opérer des changements significatifs concernant la perception qu'ont les électeurs des partis politiques. En tant que telle, « l'intégrité des partis politiques »¹ est définie au sens général comme étant une action dans le meilleur intérêt des citoyens. Elle exige par ailleurs des partis l'adoption d'un processus décisionnel inclusif ainsi que d'un comportement et de pratiques éthiques, transparents et responsables. L'intégrité du parti établit et applique des mécanismes qui garantissent à tous les membres du parti (y compris les communautés historiquement sous-représentées) et à toutes les branches de la structure du parti la possibilité de débattre des options, de soumettre des idées et d'influencer la prise de décision du parti. Pour mieux comprendre le mécanisme décisionnel au sein des partis politiques, les OPH peuvent explorer les processus formels et informels appliqués par le parti pour adopter et modifier les statuts et les règlements. Ces informations permettront alors de déterminer les possibilités d'influencer les processus décisionnels et les principales parties prenantes.

Faire preuve d'inclusivité ne se résume pas à garantir une participation égale des femmes, par exemple. Cela implique également de garantir la participation d'autres groupes sous-représentés, tels que les jeunes, les minorités ethniques et religieuses, les communautés LGBTQI+ et les personnes handicapées. Si les partis politiques ne représentent pas les groupes qu'ils souhaitent attirer, ils perdent toute crédibilité pour s'exprimer et agir au nom de ces groupes. Les sociétés se diversifient toujours davantage, ce qui impose aux partis politiques d'élaborer des politiques externes et internes répondant aux préoccupations des groupes sous-représentés.

Outre les structures susmentionnées, les partis peuvent également disposer « d'ailles » qui forment un prolongement du parti et permettent à certains membres, souvent regroupés en fonction de leur identité, de participer et de développer leurs compétences aux côtés du parti principal. Traditionnellement, les ailes des partis s'adressent aux jeunes et aux femmes, bien que certains partis entreprennent de créer des ailes réservées aux personnes handicapées et à d'autres groupes marginalisés. Les ailes assurent quatre fonctions différentes, toutes destinées à renforcer la participation de certains groupes et, dans certains cas, à contrer le déclin de leur participation aux partis. Ces fonctions sont les suivantes :

1. La mise en réseau et la constitution d'alliances personnelles et/ou thématiques.
2. Le soutien des membres désireux d'évoluer au sein du parti en tant qu'activistes, dirigeants et candidats éventuels. Il peut s'agir de formations et de programmes de mentorat.
3. Le développement de compétences et de tactiques visant à influencer l'élaboration de la politique et de la plateforme internes du parti, ainsi que la sélection des dirigeants. Cette démarche contribue à maintenir la pertinence des partis et à proposer de nouvelles perspectives sur des politiques obsolètes.

¹ Pour de plus amples informations sur l'intégrité des partis politiques et les raisons de son importance, veuillez consulter la ressource du NDI intitulée **Win With Integrity: Earning Citizen Trust in Political Parties.**» (*Gagner avec intégrité : obtenir la confiance des citoyens dans les partis politiques*).

4. La simplification de l'accès aux électeurs de certains groupes identitaires (p. ex., les femmes, les jeunes, les personnes handicapées), dans le but de renforcer la crédibilité du parti auprès de ces communautés. Les ailes peuvent garantir le recours à un langage, à une plateforme et à des supports appropriés lorsqu'elles communiquent leurs messages lors des élections et des campagnes de recrutement.

Il convient de noter que les dirigeants des partis politiques font parfois preuve d'un manque de sérieux à l'égard de leurs ailes, notamment en cas de divergences d'opinions sur les politiques à mener.

PLATEFORMES DES PARTIS POLITIQUES

La plateforme d'un parti est un ensemble de principes, d'objectifs et de stratégies destinés à répondre à des questions politiques urgentes. La plateforme de chaque parti est divisée en déclarations ou «points centraux» qui abordent chaque question spécifique. Les plateformes des partis revêtent une importance capitale dans le processus électoral. Elles confèrent aux candidats une position politique claire qui leur permet de faire campagne. Elles renseignent les électeurs sur les convictions des candidats, les questions qu'ils jugent essentielles et la manière dont ils les aborderont en cas de victoire.

Concevoir une plateforme de parti

Pour concevoir une plateforme à la veille d'une élection, le parti politique convoque un comité de rédaction de la plateforme composé des dirigeants du parti et de groupes d'intérêt étroitement liés au parti. Si le parti compte des membres élus à des postes de direction au sein du gouvernement, ces derniers influenceront également le contenu de la plateforme, notamment s'ils briguent un renouvellement de leur mandat. Les partis peuvent également organiser des séances d'écoute à travers le pays afin de recueillir l'avis du public et de leurs membres sur des questions spécifiques. Après avoir recueilli les réactions des diverses parties prenantes, la commission de la plateforme s'attelle à l'élaboration des plateformes alliant stratégiquement idéologie et intérêt public, de manière à interpeller un vaste éventail d'électeurs. Une fois rédigée, la plateforme est examinée, débattue et adoptée, fournissant aux candidats une base leur permettant d'élaborer leurs stratégies de campagne.

L'objectif est de permettre à la plateforme d'attirer un électorat élargi tout en garantissant des engagements spécifiques à l'égard des groupes organisés. Un langage stimulant, fondé sur des valeurs et orienté vers l'action est adopté pour consolider le soutien des membres actuels tout en ralliant les non-membres à la cause du parti et à son approche. Les plateformes, comme toute autre information émanant d'un parti politique, sont partiales et orientées vers les convictions et les idéologies de ce dernier. Il convient de ne pas perdre cette idée de vue lorsque l'on consulte et que l'on déchiffre les plateformes des partis. En même temps, les plateformes ne contraignent pas nécessairement les élus, mais elles revêtent néanmoins une certaine valeur. Elles peuvent éclairer les électeurs et les membres d'un parti sur la manière dont les élus se comporteront dans leurs fonctions et emploieront les ressources, tandis que les révisions de la plateforme constituent un bon indicateur des évolutions au sein du parti.

Comprendre et interpréter les plateformes

Les plateformes se composent d'un préambule suivi d'une combinaison d'appels, de promesses et d'engagements organisés par domaine thématique. Le **préambule** constitue pour ainsi dire le résumé de la plateforme. Il souligne les principaux défis auxquels le pays est confronté, du point de vue du parti, en dénonçant les lois préjudiciables lorsque le parti est absent du pouvoir et en insistant sur les avancées positives lorsque ce dernier est au pouvoir. Les préambules dressent un tableau de la trajectoire du pays, en soulignant à nouveau les résultats positifs ou négatifs du pays en fonction du parti au pouvoir. Le préambule fournit également un aperçu des politiques ou des actions qu'entreprendrait le parti s'il était élu. Les préambules se concluent souvent par un appel à l'action destiné aux électeurs, afin de les encourager à voter pour le parti. Les préambules sont suivis des « points centraux » ou décélération de la plateforme. Les **points centraux** sont souvent regroupés en catégories thématiques telles que l'économie, l'éducation, les soins de santé, l'immigration, la politique étrangère, les droits civils et les droits humains. Les points centraux peuvent en outre traiter de sujets mondiaux pertinents, tels que les relations commerciales ou l'impact du changement climatique. Dans le cadre de ces points centraux, les partis détaillent la manière dont ils atteindront le résultat désigné pour chaque point. À titre d'exemple, un point économique peut aborder des sujets tels que le salaire minimum, la création d'emplois et les droits des travailleurs, tandis qu'un point relatif aux droits civils et humains peut viser à protéger les libertés fondamentales et les droits de communautés spécifiques, telles que les femmes, les personnes handicapées et les communautés indigènes. Comme précédemment indiqué, ce sont les partis qui déterminent en dernier ressort le contenu d'une plateforme. Toutefois, dans l'espoir de remporter les élections, les partis tentent de veiller à ce que leurs plateformes attirent un électorat étendu, ce qui peut créer des occasions de s'engager et d'influencer l'élaboration des plateformes.

En matière d'inclusion du handicap au sein d'une plateforme, les partis peuvent chercher à **intégrer** dans l'ensemble de la plateforme en tant que thème transversal ou de **consacrer une section à la progression des droits des personnes handicapées**, ainsi que de leurs priorités. L'idéal pour les plateformes serait d'adopter une approche double, en intégrant le handicap à tous les niveaux et en réservant des points spécifiques à la promotion des droits et de l'inclusion des personnes handicapées, tant au niveau législatif qu'au niveau de la représentation au sein du gouvernement en cas d'élection du parti. Dans un souci de réceptivité aux besoins de la communauté des personnes handicapées, les partis politiques doivent se fier à l'expertise des personnes handicapées sur les questions qui les concernent et qu'elles souhaitent inscrire dans la plateforme du parti. Il importe tout autant que les partis garantissent l'accessibilité de leurs plateformes aux personnes souffrant de divers handicaps. Cela suppose de produire et de diffuser la plateforme dans des formats multiples, tels que Easy Read pour les personnes souffrant d'un handicap intellectuel ou d'un faible niveau d'alphabétisation, la langue des signes locale pour les électeurs atteints de surdit , ou le braille pour les électeurs atteints de c cit . Les plateformes diffus es sur les sites Web des partis doivent  tre accessibles aux personnes handicap es, conform ment aux normes internationales d'accessibilit  au Web.

Section 2 : Préparer l'engagement

Le rôle des partis politiques étant de combler le fossé entre la société et le système politique, il s'avère souvent primordial d'impliquer les partis dans la progression du changement social. Cependant, cette démarche est rarement simple, notamment pour les communautés en situation de marginalisation. Pour impliquer les partis politiques de manière stratégique et bénéfique pour tous les acteurs concernés, il convient de s'y préparer et de tenir compte des différents intérêts politiques. Il s'agit notamment de comprendre l'idéologie et la doctrine des partis, ainsi que les acteurs qui, en coulisses, influencent la position d'un parti sur certains enjeux. En outre, les partis se montrent généralement plus réceptifs dès lors qu'on leur fournit des données et des informations pratiques, telles que des notes d'information, susceptibles d'être facilement intégrées dans leurs plateformes.

CARTOGRAPHIER LES PARTIS POLITIQUES

Une première analyse des partis politiques opérant dans le pays peut s'avérer utile pour mieux cerner les partis susceptibles d'être des alliés ou des adversaires de l'intégration des personnes handicapées, et aidera à identifier les domaines à cibler en vue d'un engagement plus actif. L'**Outil de cartographie des partis politiques figurant à l'annexe 1** vise à classer et à cartographier les partis selon quatre catégories :

- 1. L'idéologie politique** - Elle classe les partis en fonction de leurs convictions économiques et de leur rôle au sein du gouvernement selon un spectre gauche-centre-droite.
- 2. La doctrine sociale** - Elle classe les partis en fonction de leurs attitudes à l'égard de diverses questions politiques sur une échelle progressiste-neutre-conservatrice.
- 3. Les secteurs sociaux** - Ils classent les partis en fonction des niveaux de priorité de leur base électorale.
- 4. Les régions géographiques** - Elles classent les partis en fonction de l'emplacement et du degré de priorité de leur base électorale.

Cet exercice de cartographie stratégique peut permettre de comprendre le mode de fonctionnement individuel et collectif des membres d'un parti. En consacrant du temps à l'étude du tissu des partis politiques dans votre contexte local, vous constaterez éventuellement que certains arguments s'avèrent plus efficaces lorsqu'ils sont avancés auprès d'un parti que d'un autre. Ainsi, pour améliorer l'accessibilité de la société, un parti politique de gauche insistera sur la solidarité, tandis qu'un parti libéral privilégiera le droit de chaque individu à exercer ses droits sur un pied d'égalité. Bien que ces arguments puissent aboutir au même résultat, ils diffèrent par leur nature.

Méthodes de recherche pour éclairer l'engagement et les propositions politiques

Les partis peuvent être incités à s'engager lorsqu'ils disposent de recherches et de données pertinentes qui définissent un problème et proposent des solutions qu'ils peuvent défendre dans leur plateforme et au cours de leur mandat. La recherche peut contribuer à expliquer les relations de cause à effet entre les facteurs sociaux, politiques, économiques et culturels qui discriminent les personnes handicapées et affectent la société de manière plus générale. La préparation d'informations pertinentes en amont permet de démontrer le professionnalisme de l'OPH et de signifier au parti l'intérêt de nouer et d'entretenir une relation avec l'organisation.

Il existe une multitude de méthodes qui permettent de mener des recherches visant à éclairer l'engagement et les propositions politiques. Dans la majorité des cas, la recherche causale présente davantage d'intérêt pour les partis politiques que la recherche descriptive. En effet, les partis politiques souhaitent étudier «les actions qui fonctionnent» afin de résoudre ou de prévenir un problème, ou d'intensifier les progrès. Par conséquent, la recherche axée sur les causes d'un résultat plutôt que sur la simple description d'un problème apparaît souvent comme la plus utile pour éclairer l'engagement et l'action. Les méthodes de recherche les plus couramment appliquées peuvent être réparties en trois catégories :

- 1. La recherche qualitative** - Elle repose sur des méthodes telles que les entretiens, les discussions de groupe et les études de cas pour comprendre les expériences et les points de vue des gens sur une question.
- 2. La recherche quantitative** - Elle emploie des techniques d'enquête et des méthodes statistiques, telles que l'échantillonnage, pour générer des données numériques représentatives en vue d'une analyse mathématique.
- 3. La recherche par méthodes mixtes** - Elle associe des méthodes qualitatives et quantitatives pour générer à la fois des informations narratives et des données numériques, ce qui permet de broser un tableau plus complet d'une question.

La recherche représente souvent la première étape de l'élaboration d'une proposition de politique. Les OPH peuvent effectuer des recherches à la fois qualitatives et quantitatives afin d'identifier un problème, de déterminer ses causes et de contribuer à orienter l'action et les interventions. À titre d'exemple, une OPH pourrait mener une enquête pour étudier l'impact d'une politique gouvernementale sur les personnes handicapées. L'organisation pourrait en outre organiser des groupes de discussion avec des personnes handicapées afin de recueillir des témoignages quant à l'impact de la politique sur ces dernières.

Lors du processus de recherche de base, les OPH doivent en premier lieu examiner toutes les ressources pertinentes éventuellement déjà disponibles. Il peut s'agir d'identifier les recherches existantes qui mettent en exergue les principales opportunités et les principaux obstacles à la participation politique des personnes handicapées, ainsi que les facteurs qui influencent ces opportunités et ces obstacles. Cette recherche peut servir à éclairer l'élaboration de propositions politiques, comme détaillé ci-après.

ÉLABORATION DES PROJETS DE POLITIQUES

Qu'est-ce qu'une politique?

- Une politique est élaborée en réponse à, ou en prévision d'un problème qui mérite l'attention du gouvernement.
- Une politique correspond aux mesures que le gouvernement choisit de prendre (réellement) ou de ne pas prendre (implicitement) à l'égard d'une question ou d'un problème particulier.
- Une politique est en définitive élaborée par les gouvernements, même si les idées émanent de l'extérieur ou de l'interaction entre le gouvernement et le public.
- Les politiques sont créées et appliquées au nom du public, généralement par le gouvernement; néanmoins, les politiques peuvent être co-crées et appliquées conjointement par le gouvernement, les sociétés civiles et les citoyens.
- Une politique peut se présenter sous la forme d'une loi, d'un règlement ou de l'ensemble des lois et règlements qui régissent un domaine particulier.
- Une politique est orientée vers un objectif ou un état visé, comme la résolution d'un problème.
- L'élaboration d'une politique intervient dans le cadre d'un processus continu qui ne connaît pas nécessairement de début ou de fin. En effet, les décisions relatives au financement, aux bénéficiaires des politiques et aux personnes assumant les contraintes qui en découlent sont continuellement réévaluées, réexaminées et révisées.

Etapas generales en el desarrollo de políticas

1. *Identification du problème et définition de l'ordre du jour*

- a. Quelle est la situation et pourquoi s'agit-il d'un problème?
- b. C'est à ce stade que se tient le débat sur la forme que devrait revêtir la politique.
- c. Toutes les parties impliquées proposent des solutions.

2. *Inscription à l'ordre du jour gouvernemental*

- a. Cette étape est politisée, car elle implique de nombreuses parties prenantes, ainsi que la nécessité d'établir un consensus parmi les personnes responsables de l'adoption et de la mise en œuvre.
- b. L'établissement de l'ordre du jour comporte quatre étapes :
 - i. L'ordre du jour systémique - toutes les questions que les autorités publiques estiment utile de traiter sont présentées.
 - ii. L'ordre du jour institutionnel - ces questions, extraites de la liste de l'ordre du jour systémique, sont retenues comme étant celles que les décideurs politiques doivent analyser et envisager de traiter.
 - iii. L'ordre du jour discrétionnaire - cette liste provient directement des législateurs, et non des ordres du jour systémique et institutionnel.
 - iv. L'ordre du jour décisionnel - la liste définitive des questions que les décideurs politiques envisageront d'aborder, qui regroupe l'ordre du jour institutionnel et l'ordre du jour discrétionnaire.

3. Formulation de la politique

- a. Le débat sur la forme à donner à la politique se poursuit au cours de cette étape.
- b. C'est à ce stade que la portée de la politique sera restreinte et que certaines options seront exclues.
- c. Les différents partis tentent de faire figurer leur politique favorite en bonne place parmi les options restantes.
- d. Cette étape aboutira à une décision relative à un plan d'action particulier pour une politique.

4. Application de la politique

- a. Cette étape permet de faire avancer la politique, d'agir et d'engager des dépenses.
- b. Elle mobilise les outils de l'administration publique.
- c. Elle peut entraîner la création de nouvelles agences ou le recrutement de nouveau personnel.
- d. Une politique court le plus grand risque d'être bloquée à ce stade en raison d'un défaut de financement, d'un manque de volonté politique, d'une pénurie de personnel, etc.

5. Évaluation:

- a. Les partis intéressés, au sein du gouvernement et au-delà, surveillent l'impact de la politique et évaluent son efficacité par rapport à l'objectif visé.
- b. Cette démarche peut entraîner des modifications de la politique.

6. Adaptation:

- a. La politique est adaptée à la lumière des résultats de l'évaluation afin d'en améliorer l'impact global.

ENGAGEMENT DES SOCIÉTÉS CIVILES ET DES OPH

Les OPH et d'autres acteurs de la société civile peuvent jouer un rôle déterminant dans l'élaboration des politiques, depuis l'identification des problèmes jusqu'à l'évaluation. Les OPH sont les spécialistes en matière de problèmes variés et peuvent garantir une intégration adéquate des perspectives et des besoins de la communauté des personnes handicapées dans les politiques. Bien que la plupart des politiques soient adoptées par le gouvernement, elles peuvent être élaborées et appliquées conjointement avec la société civile. Ainsi, les OPH peuvent s'assurer que les politiques ne sont pas préjudiciables et peuvent assumer un rôle de premier plan dans le suivi de l'application des politiques et dans la responsabilisation des gouvernements. Les institutions indépendantes, telles que les médiateurs, les commissaires à la protection de l'égalité ou des institutions similaires, peuvent s'avérer des partenaires de taille dans le suivi de l'application des politiques et fournir une plateforme pour soulever des questions ou des préoccupations en matière de droits humains.

DOCUMENTS D'ORIENTATION

Objectif :

- Ils fournissent aux décideurs des analyses d'experts, des recommandations et des résultats de recherche. Les documents d'orientation doivent proscrire les opinions non fondées et les conjectures. Les documents d'orientation peuvent également consister en une note d'information, qui propose généralement aux décideurs une vue d'ensemble d'une question ou d'un problème, une analyse ciblée et des recommandations exploitables.
- Ils façonnent les perceptions relatives aux questions.
 - Ils attirent l'attention des décideurs politiques sur la question.
 - Ils définissent à leur intention le problème et la solution
- Ils fournissent un contenu qui peut être utilisé sous forme de mémos ou dans le cadre d'un débat.
 - Ils s'avèrent utiles pour le personnel de soutien des décideurs politiques.
 - L'objectif est qu'ils transmettent vos propos de la manière la plus directe possible.

Composantes :

- Résumé analytique/énoncé de l'objectif (les membres du personnel travaillant pour un représentant élu ne peuvent lire que ce résumé)
- Corps
 - Contexte - quelle est la politique actuelle, le cas échéant ?
 - Analyse - pour quelles raisons la politique ne fonctionne-t-elle pas? Pour quelle raison est-il nécessaire de trouver une alternative ?
 - Options politiques - débattre des alternatives et de leurs implications.
 - Recommandations - formuler des recommandations et décrire la manière dont elles peuvent être mises en œuvre.
 - Conclusion - résumé des analyses et des recommandations.
 - Annexes - joindre tous les schémas, cartes, graphiques, etc. pertinents.

CONSEILS POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'ORIENTATION

Lors de l'élaboration d'un document d'orientation, il importe de tenir compte des conseils suivants :

- Définissez le problème au regard de la solution privilégiée. Soulignez l'urgence et énoncez les conclusions significatives à partir des données. L'objectivité étant votre priorité, résistez à toute tentation d'exagération.
- Analysez les données - ne vous contentez pas de les exposer. Expliquez la méthode employée pour parvenir aux résultats ou aux recommandations par l'analyse de données qualitatives ou quantitatives. Dégagez des conclusions prudentes qui tiennent compte des données en évitant de les déformer.
- Résumez vos constatations ou formulez des recommandations. Proposez des recommandations ou des conclusions spécifiques en réponse à des problèmes spécifiques et évitez les généralités. Veillez à la cohérence logique des recommandations

en vous appuyant sur des éléments probants fournis.

- Dans le cas où vous formulez des recommandations, il convient d'analyser les options et les compromis en fonction de leur faisabilité. Quels sont les avantages et les inconvénients? Quelles mesures sont applicables? Quels sont les résultats prévisibles?
- Abordez - et le cas échéant réfutez - les contre-arguments, les réserves, les interprétations alternatives et les réticences à l'égard de vos conclusions ou de vos recommandations. Votre crédibilité en tant que défenseur d'une politique repose sur votre capacité à identifier et à tenir compte des contre-arguments. Il convient de vous montrer particulièrement sensible aux contre-arguments probables que pourrait rencontrer un décideur en mettant en œuvre ou en agissant conformément à vos recommandations ou à vos conclusions.
- Dégagez les conclusions de manière succincte dans un chapitre final et rappelez au décideur le tableau d'ensemble, l'objectif général, la nécessité de l'enquête ou l'urgence de l'action. Cela répond à la question «Qui cela intéresse-t-il?» et rappelle au lecteur la valeur de la recherche et des recommandations. Si vous vous adressez à un décideur, il convient de refléter ses principales préoccupations.
- Ne partez pas du principe que tout le monde partage les mêmes idées.
- Veillez à ce que les documents d'orientation soient convaincants, factuels et rédigés de manière efficace.
- Veillez à la clarté et à la concision des documents d'orientation - il est inutile d'utiliser un vocabulaire sophistiqué.
- Souvenez-vous du principe «Bottom Line Up Front» (la conclusion en premier) - commencez les paragraphes par des déclarations finales.
- Veillez à ce que le document d'orientation traite la question en profondeur afin que les décideurs et le personnel ne soient pas contraints de consulter d'autres sources.
- Démontrez l'impact d'une politique sur les électeurs et son lien avec les priorités et les intérêts nationaux.
- Ne défendez pas une idéologie.
- En cas de risques, identifiez-les et proposez des tactiques d'atténuation des risques.

Section 3 : Amorcer et pérenniser l'engagement des partis politiques

CONTRÔLES D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION

Les dirigeants représentant les personnes handicapées dans divers contextes ont observé qu'une première forme d'engagement substantiel des partis politiques peut consister à proposer d'entreprendre un contrôle d'accessibilité et d'inclusion des partis. Ces contrôles peuvent revêtir diverses formes et viser à évaluer différentes composantes d'un parti politique. Le **Contrôle de l'accessibilité et de l'inclusion figurant à l'annexe 2** présente une série de questions susceptibles de favoriser le dialogue entre les OPH et les partis politiques. Les OPH peuvent recourir aux questions du contrôle pour sensibiliser les partis politiques et renforcer leurs connaissances sur la manière de développer leurs pratiques d'inclusion du handicap. Celles-ci portent notamment sur l'accessibilité et la participation des personnes handicapées à la vie politique. Le contrôle de l'accessibilité et de l'inclusion est destiné à évaluer les composantes suivantes d'un parti politique :

1. L'accessibilité
2. Les campagnes
3. Les connaissances
4. La participation
5. La plateforme
6. Le plan d'action reposant sur des bases factuelles

ENGAGER LES PARTIS AVEC DES DOCUMENTS D'ORIENTATION

Les documents d'orientation peuvent se révéler un outil puissant pour les dirigeants représentant les personnes handicapées afin d'amorcer et de pérenniser l'engagement avec les membres des partis. Tout au long du cycle politique, les OPH disposent de nombreuses possibilités d'engager les partis politiques au moyen de documents d'orientation. Les points d'entrée pour l'engagement sur les documents d'orientation comprennent la période précédant les réunions annuelles des partis, celle précédant une élection lorsqu'une plateforme est en cours d'élaboration et lors des sessions des organes législatifs. Le recours stratégique à des documents d'orientation à différents moments du cycle politique renforce la visibilité des questions liées au handicap et contribue à asseoir les bases d'un engagement continu avec les représentants des partis.

TRANSFORMER LES MENTALITÉS ET LES ATTITUDES GRÂCE À LA NARRATION

En complément des documents d'orientation, la narration peut être une manière percutante d'attirer l'attention sur des enjeux politiques et une composante cruciale d'un engagement efficace. Un récit personnel peut dynamiser une question complexe, créer une plateforme de discussion publique et inciter les personnes à s'attaquer à la discrimination. La narration d'histoires offre un potentiel unique pour renforcer la compréhension et l'empathie à l'égard de problèmes complexes. La narration est également un moyen efficace de réorienter les mentalités et les attitudes à l'égard du handicap, en favorisant une représentation positive des personnes handicapées en tant qu'activistes et dirigeants au sein de leur communauté. Ce type de formation contribue à éliminer les barrières comportementales et à combattre les perceptions négatives envers les personnes handicapées parmi les membres des partis politiques. En outre, elle permet de valoriser la personne concernée et sa communauté, de reconnaître son expertise et de promouvoir son action. La narration ne constitue pas simplement une forme de publicité, mais également une forme d'organisation. Par exemple, la narration peut attirer efficacement différents publics, parmi lesquels un éventail de partis politiques.

Il convient de ne pas oublier que la narration est une question de sens. La force ou l'impact d'un récit réside dans la manière dont les faits et les expériences personnelles s'assemblent et retentissent dans l'esprit du public, afin de convaincre les individus de ce qu'ils savent déjà. Les récits ont un impact jusqu'à 22 fois plus mémorable que les faits, et permettent de justifier les raisons pour lesquelles un décideur devrait se prononcer sur votre sujet. Le choix de l'histoire qui résonnera le mieux auprès des décideurs repose sur deux éléments clés :

- **La Demande** - Pourquoi êtes-vous là et quelles sont vos attentes à l'égard du décideur ?
- **L'Auditoire** - Familiarisez-vous avec votre public. Cadrez l'histoire en fonction des valeurs, de la pertinence pour les électeurs du décideur et de la capacité de l'histoire à refléter les problèmes plus larges de la communauté.

Pour raconter une histoire efficace, il faut tenir compte des éléments suivants :

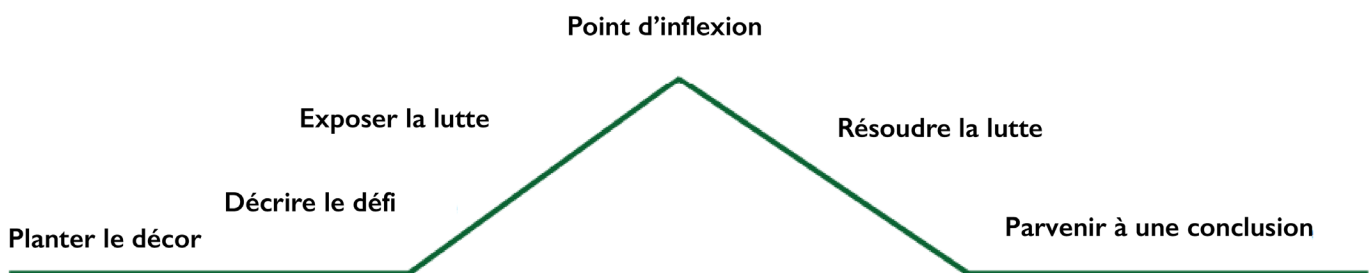


Figure 2 - Éléments de la narration

- **Planter le décor** - Établissez les bases de l'histoire, en décrivant le cadre et le contexte et en définissant les enjeux. Où se déroule l'histoire? Qui sont les protagonistes? Quelles répercussions aura l'inaction?
- **Décrire le défi** - Décrivez le conflit principal du récit et formulez quelques phrases pour «accrocher» le public et susciter son intérêt pour la suite des événements. Qu'avez-vous vu, entendu, ressenti, senti?
- **Exposer la lutte** - Les luttes peuvent concerner des programmes internes, physiques, philosophiques ou émotionnels qui favorisent le déroulement du récit et génèrent tension, suspense ou excitation. Lorsque vous décrivez la lutte, privilégiez des objectifs clairs et forts. Quel a été l'impact du problème sur vous ou sur la personne? Quels sont les défis auxquels vous ou la personne avez été confrontés?
- **Souligner le point d'inflexion** - Décrivez une découverte inattendue ou le point de tension maximale.
- **Résoudre la lutte** - Décrivez les modalités de résolution de la lutte et rattachez le récit à un contexte plus large qui renvoie à la politique et aux possibilités de réussite.
- **Parvenir à une conclusion** - Rédigez une dernière phrase destinée au décideur, tout en soulignant à nouveau l'importance du récit et de la «demande».

Pour des conseils supplémentaires sur la narration, veuillez consulter le «[Guide to Public Narrative](#)» (*Guide de la narration publique*), du Leading Change Network et la ressource du NDI intitulée «[Developing a Decision Maker Engagement Plan](#)» (*Élaboration d'un plan d'engagement des décideurs*).

ÉLABORER UN PROTOCOLE D'ACCORD (PA)

Un protocole d'accord (PA) peut se révéler efficace pour promouvoir la collaboration entre les partis politiques et les OPH quant aux moyens d'améliorer l'inclusion et l'accessibilité. Un PA est un accord formel qui établit la relation entre groupes, définit les rôles et responsabilités mutuels et jette les bases d'un partenariat solide entre les parties prenantes. Les PA peuvent permettre de structurer des relations professionnelles équitables et respectueuses entre les partenaires en définissant les rôles et les attentes et en établissant un cadre de redevabilité réciproque. Le processus de négociation du PA peut contribuer à instaurer la confiance et à préparer le terrain pour des actions de suivi et des prises de décision ouvertes et responsables.

Avant de conclure un accord avec un parti politique, les OPH doivent identifier les objectifs visés dans le cadre du partenariat. Des accords écrits peuvent contribuer à accroître la redevabilité et à pérenniser les relations en cas de renouveau au sein d'un parti politique. Dans le cadre de ces protocoles d'accord entre un parti et une OPH, le parti garantit généralement à l'OPH l'accès aux documents, aux réunions et autres réunions publiques, tandis que l'OPH garantit l'impartialité politique, consent à ne pas nuire à l'institution ou au processus par des critiques infondées et s'engage à formuler des recommandations constructives. Identifier des points d'entrée et des soutiens au sein du système peut s'avérer crucial pour promouvoir de tels protocoles d'accord.

Il importe de reconnaître le caractère spécifique de chaque relation entre groupes et, par conséquent, de structurer les PA en fonction des besoins et du contexte propres aux parties impliquées. Lors d'un partenariat avec un ou plusieurs partis politiques en vue de l'élaboration d'un PA, il convient de tenir compte des éléments suivants :

- Introduction/objectif du PA
 - Décrit l'objectif du PA, les partenaires impliqués et la raison pour laquelle ce partenariat est crucial. Cette section doit rester simple et concise.
 - Les questions à se poser sont les suivantes :
 - Quelle est la raison d'être de ce PA ?
 - Quels sont les groupes ou les individus participant au PA ?
 - En quoi ce PA est-il nécessaire ?
 - Quels sont les accords énoncés dans ce PA ?
- Champ d'application du PA
 - Décrit la relation entre les groupes concernés.
 - Les questions à se poser sont les suivantes :
 - Quels sont les buts et objectifs de chaque groupe/individu impliqué ?
 - Quels sont les activités et les résultats escomptés de la relation ?
 - Comment la relation sera-t-elle structurée ?
 - Comment la relation pourrait-elle évoluer au fil du temps ?
 - Quel est le calendrier de la relation ?
 - Quels sont les responsabilités et les rôles de chaque groupe/individu impliqué ?
 - Quels sont les mécanismes de responsabilisation à employer pour garantir que chaque groupe/individu s'acquitte de ses responsabilités et de son rôle ?
 - Quel groupe/individu servira de point de contact principal pour l'accord ?

STRATÉGIES D'ENGAGEMENT ENTRE LES ÉLECTIONS

Comprendre le calendrier électoral et la date des élections générales ou locales permet de déterminer les stratégies les plus efficaces pour impliquer les partis politiques. Les OPH et les personnes handicapées ne doivent pas limiter leur engagement auprès des partis aux seules périodes électorales. La période entre deux élections est souvent celle où les partis examinent, réforment et élaborent des stratégies sur la manière de façonner leur programme politique pour l'avenir. Les OPH disposent de plusieurs moyens pour intervenir efficacement auprès des partis au cours de cette période.

- Former les membres des partis à l'inclusion du handicap. Les OPH peuvent intervenir auprès des partis entre les élections en les sensibilisant aux droits des personnes handicapées et en encourageant les membres des partis à inclure les contributions des personnes handicapées au sein de leurs plateformes.
- Inviter les membres des partis politiques aux activités des OPH, indépendamment du thème. Cette démarche permet aux partis politiques de se familiariser avec les activités et les préoccupations des OPH, et contribue à établir des relations. Elle permet également d'accroître la visibilité des personnes handicapées en tant que citoyens actifs et concernés, et de lutter contre les stéréotypes négatifs.

- Les dialogues publics imposent aux partis de réfléchir, d'échanger des opinions et de rechercher un consensus sur des questions complexes. Le dialogue interne et interpartite contribue également à renforcer la confiance et la coopération au sein des partis et entre ces derniers. Le dialogue public peut aider les OPH à manœuvrer dans les systèmes politiques et à interagir avec les partis entre les élections, ainsi qu'à mieux cerner la doctrine du parti.
- Encourager les partis à ouvrir l'accès à leurs plateformes politiques et à leurs sites Web. L'étude de cas ci-après présente les enseignements acquis sur la manière dont les OPH peuvent efficacement impliquer les partis politiques pour promouvoir l'inclusion du handicap entre les élections.
- Surveiller et évaluer l'impact des politiques publiques sur les personnes handicapées. Élaborer des recommandations visant à garantir la représentation et l'inclusion des personnes souffrant de divers handicaps dans les processus d'élaboration des politiques.
- Encourager et soutenir les personnes handicapées souhaitant adhérer à des partis politiques et se présenter à des élections..

ÉTUDE DE CAS : ENGAGER LES PARTIS POLITIQUES ENTRE DEUX ÉLECTIONS EN MACÉDOINE DU NORD

Entre deux élections en Macédoine du Nord, Inkluziva, une OPH locale, a collaboré avec le NDI pour concevoir une enquête visant à évaluer le niveau d'inclusion des personnes handicapées au sein de six partis politiques de tous horizons. L'enquête a révélé que l'accessibilité des sites Web représentait une lacune systématique, mais surmontable, qu'une formation en ligne permettrait de combler. Inkluziva a également œuvré avec chaque parti pour identifier et adopter des modifications élémentaires, mais significatives, telles que l'agrandissement de l'écran et le contraste des couleurs. À l'approche des élections parlementaires de juillet 2020, Inkluziva a surveillé les campagnes des partis et a constaté qu'au cours du mois qu'a duré la campagne, les six partenaires avaient tous intégré les recommandations en matière d'accessibilité et d'inclusion en ajoutant des sous-titres à leurs vidéos, en proposant des services d'interprétation en langue des signes pour les événements les plus importants, et bien plus encore.

STRATÉGIES D'ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS APRÈS LES ÉLECTIONS

La transition au sein des partis politiques peut ouvrir de nouveaux points d'entrée pour l'engagement. Les OPH peuvent profiter de la période postélectorale pour identifier de nouveaux partisans et défenseurs de leurs priorités au sein des partis. Il s'agit également d'un moment crucial pour que les OPH établissent et renforcent des relations constructives avec les nouveaux élus. Les OPH peuvent exploiter les résultats de leur cartographie des partis politiques afin de recenser les partisans ou les défenseurs au sein des partis. Grâce à ces points d'entrée, les OPH peuvent appliquer les stratégies d'engagement décrites dans le présent guide pour établir des relations.

SENSIBILISATION DES PARTIS POLITIQUES AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

Les partis politiques manquent souvent de sensibilisation aux droits des personnes handicapées, et notamment aux cadres juridiques qui préservent les droits des personnes handicapées à participer à la vie politique et civique. En réponse à ces lacunes, les partenaires des OPH peuvent collaborer avec les partis politiques afin d'élaborer et de diriger des formations sur les droits des personnes handicapées destinées au personnel de campagne, aux bénévoles et aux responsables des partis, et portant sur le soutien aux électeurs et aux candidats handicapés et sur l'interaction avec ces derniers. Les initiatives de formation peuvent sensibiliser les partis politiques aux cadres juridiques internationaux, notamment la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), qui promeut les droits, la dignité et la participation égale des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie publique. Les efforts de formation peuvent en outre sensibiliser les partis aux cadres juridiques régionaux et nationaux pertinents visant à préserver et à maintenir les droits des personnes handicapées. Les OPH peuvent par ailleurs jouer un rôle clé en familiarisant les partis avec les principes et pratiques clés en matière de droits des personnes handicapées - notamment l'accessibilité, les aménagements raisonnables, le principe « Rien sans nous », le modèle social du handicap, l'intersectionnalité et la diversité au sein des communautés de personnes handicapées, et le recours à une étiquette appropriée et à un langage fondé sur les droits - afin de garantir le respect par les partis du droit des personnes handicapées à participer pleinement à la société, au même titre que les autres personnes.

Ce type de formation contribue à éliminer les barrières comportementales et à combattre les perceptions négatives envers les personnes handicapées parmi les membres des partis politiques. Cela permet également de prouver aux membres du parti que les personnes handicapées sont touchées par les mêmes problèmes que leurs concitoyens, tels que la corruption, le chômage, la sécurité et les soins de santé, et qu'elles s'en préoccupent. Si les partis politiques disposent d'un comité d'accessibilité, d'un groupe de travail ou d'un ou plusieurs responsables en matière d'accessibilité, les membres du parti peuvent s'associer aux OPH pour dispenser une formation approfondie sur la politique d'accessibilité du parti, les réglementations internationales et nationales relatives à l'inclusion des personnes handicapées, les différentes mesures d'accessibilité disponibles et la manière de prévoir des aménagements raisonnables.

ENGAGEMENT FONDÉ SUR LA DIVERSITÉ DES IDENTITÉS

Lors de la sensibilisation aux droits des personnes handicapées, il importe également de rappeler aux partis politiques qu'il existe une grande diversité au sein du handicap. Les personnes souffrant de handicaps physiques, sensoriels, psychosociaux, intellectuels - ou de handicaps multiples et graves - sont en effet susceptibles de se considérer comme appartenant à des communautés distinctes. Ainsi, une jeune femme atteinte de surdit  peut nourrir des perspectives diff rentes de celles d'un homme souffrant d'un handicap physique et appartenant   une communaut  ethnique sous-repr sent e. Ces divergences majeures peuvent se traduire par des priorit s et des structures de pouvoir diff rentes au sein m me de la communaut  des personnes handicap es et peuvent se r percuter sur la mani re dont ces derni res collaborent avec les partis politiques.

Si les personnes handicapées peuvent partager des obstacles communs qui entravent leur participation, il existe également des disparités en matière d'âge, de statut socio-économique, de sexe ou de géographie qui risquent de créer des obstacles supplémentaires. Les membres d'une population déjà marginalisée peuvent se heurter à de multiples formes d'exclusion en raison de leurs diverses identités. Ce phénomène est associé à l'«intersectionnalité», qui crée des disparités de pouvoir au sein de la communauté des personnes handicapées et entre ces dernières. Lors de l'élaboration de leurs stratégies de campagne ou des plateformes des partis politiques, les OPH peuvent encourager les partis politiques à adopter une optique intersectionnelle pour garantir que ces activités atteignent intentionnellement les personnes les plus défavorisées.

ÉLABORATION DE GUIDES DE L'ÉLECTEUR

Un guide de l'électeur réunit les informations biographiques des candidats, leurs positions et priorités politiques, ainsi que tout engagement public pris par eux dans le cadre de leur campagne. Le guide est largement diffusé auprès des citoyens à l'approche d'une élection, afin de les assister dans leur choix en leur fournissant des informations comparatives sur les partis politiques et les candidats. Ces guides de l'électeur constituent également un document public que les groupes de suivi peuvent utiliser pour évaluer les performances une fois que l'élu entre en fonction.

Ces guides peuvent être publiés sous forme de ressources en ligne ou d'exemplaires imprimés. Jusque-là, les guides de l'électeur étaient des publications imprimées distribuées physiquement aux électeurs, mais dans le monde numérique d'aujourd'hui, ils sont plus souvent publiés sur des sites Web ou des applications mobiles que les électeurs peuvent consulter en ligne. Si la mise en ligne des guides de l'électeur peut élargir le champ de distribution, l'accès à internet doit cependant être généralisé, or les sites Web excluent parfois des populations, notamment les personnes en situation de handicap ou présentant d'autres facteurs qui limitent leur accès. Par conséquent, il est important de tenir compte des normes d'accessibilité² lors de la création de sites Web ou de la conception d'applications mobiles. Les guides de l'électeur ont également pris la forme de notes d'information ou d'infographies diffusées par les médias à l'intention des électeurs et destinées à interpeller les candidats lors des débats télévisés de la campagne électorale.

Au cours de la période précédant une élection, les OPH peuvent créer des guides de l'électeur en :

- Organisant des forums ou des dialogues publics visant à recueillir des informations sur les priorités des citoyens et à identifier les questions les plus urgentes;
- Créant un «guide de l'électeur» comprenant des questions sur la position des candidats sur les problèmes des citoyens;
- Distribuant le contenu du guide de l'électeur aux candidats pour qu'ils l'examinent et répondent aux questions;

2 «Accessibility, Usability, and Inclusion» (Accesibilidad, facilidad de uso e inclusión), World Wide Web Consortium Web Accessibility Initiative, accedido el 5 de octubre de 2022, <https://www.w3.org/WAI/fundamentals/accessibility-usability-inclusion/>.

- Enregistrant des interviews de candidats sur leurs positions politiques, et les publiant ensuite en ligne;
- Recueillant les réponses des candidats aux questions sur le contenu du guide de l'électeur; Publiant les données biographiques des candidats et leurs réponses aux questions du guide de l'électeur en ligne ou sur papier; et
- Faisant connaître le guide de l'électeur en le publiant sur des sites Web, des listes de diffusion par courrier électronique, des plateformes de médias sociaux, des journaux, des radios et des forums publics.

En période postélectorale, les OPH assurent généralement le suivi de leurs activités relatives aux guides de l'électeur pendant la période préélectorale de deux manières :

- La première est le suivi postélectoral et l'établissement de rapports sur la base des informations collectées pour les besoins du guide de l'électeur. Les OPH peuvent se servir de ces informations comme points de repère ou indicateurs pour suivre le comportement des élus à la suite des élections, pour plaider en faveur du changement ou pour travailler avec les fonctionnaires nouvellement élus afin de renforcer leur redevabilité envers leurs électeurs. À titre d'exemple, les OPH peuvent utiliser les guides de l'électeur pour assurer le suivi des promesses de campagne des élus en matière d'inclusion, afin d'éclairer leurs campagnes de plaidoyer et de maintenir la pression publique sur les élus de la majorité et de l'opposition.
- La deuxième façon dont les OPH peuvent assurer le suivi d'un guide de l'électeur en période préélectorale est de continuer à produire ces guides au cours d'une série d'élections afin d'appréhender l'évolution des positions des partis politiques et des candidats, ainsi que des priorités des citoyens, au fil du temps. L'utilisation continue des guides de l'électeur peut permettre aux OPH d'identifier les tendances et de contribuer à favoriser un changement plus systémique. À mesure que les guides de l'électeur seront intégrés au paysage politique, les candidats et les partis politiques comprendront que leurs actions et leurs promesses seront suivies et enregistrées par des groupes, et qu'ils seront tenus de rendre des comptes en cas d'élection. En étant constamment sous le feu des projecteurs, il est plus probable que les fonctionnaires modifient leur comportement afin de mieux rendre compte aux citoyens.

ÉVALUER ET PÉRENNISER L'ENGAGEMENT

Le changement est un processus de longue haleine qui nécessite un suivi constant et l'établissement de relations à long terme. Par conséquent, un engagement ponctuel auprès d'un parti politique n'est pas suffisant. Lors de l'élaboration de stratégies d'engagement et de sensibilisation, il est indispensable d'identifier et de cartographier de multiples opportunités qui favoriseront un engagement cohérent et fréquent. Ne vous limitez pas systématiquement aux courriels, à la fréquentation de forums publics ou aux réunions en personne, mais combinez-les et adoptez une approche multidimensionnelle de l'engagement. Le recours à un éventail de stratégies pour dialoguer avec les partis peut vous permettre d'identifier les méthodes les plus efficaces et de les hiérarchiser. Une autre bonne pratique pour pérenniser l'engagement consiste à planifier vos activités à l'avance et à des intervalles prévisibles dans un souci de continuité. Chaque engagement doit également générer des résultats clairement définis. Il est agréable de se retrouver, mais sans objectif explicite, il s'avère ardu de pérenniser l'engagement.

Après chaque engagement, maintenez la pression par le biais des médias sociaux, des communiqués de presse et des engagements médiatiques. Cela garantira le maintien de votre problème dans le viseur du membre du parti ou du dirigeant que vous avez sollicité et leur démontrera clairement que cette priorité ne disparaîtra pas tant qu'ils n'auront pas agi.

Outre le ciblage des décideurs individuels au sein des partis, il convient également de nouer des relations avec leur personnel et d'autres personnes pertinentes de leur réseau. Au-delà des réunions et des autres formes de communication, veillez à convier les dirigeants et les membres des partis aux événements et aux activités de votre organisation tout au long de l'année, afin d'approfondir vos relations et de créer des opportunités d'engagements futurs, tout en abordant d'autres questions en commun.

Au fur et à mesure que votre organisation mobilise les décideurs, il convient de dresser régulièrement un bilan avec le personnel à l'issue des engagements. Cela permet de déterminer les éléments satisfaisants et ceux qui mériteraient une amélioration. Outre les comptes rendus de chaque engagement, il importe de réexaminer régulièrement les objectifs à court et à long terme et d'évaluer les progrès accomplis. Lorsqu'un objectif n'a pas été atteint, il peut s'avérer nécessaire de l'actualiser afin qu'il soit plus réalisable, plus pratique ou plus adapté au contexte. Il peut également nécessiter une réorientation de l'approche. Après les séances de réflexion, procédez aux mises à jour nécessaires des stratégies de sensibilisation et continuez à vous engager auprès du parti.

ANNEXE 1 : CARTOGRAPHIER LES PARTIS POLITIQUES³

Introduction :

Le processus de cartographie en cinq étapes décrit ci-dessous fournira aux utilisateurs des informations pertinentes pour différencier les partis et identifier les plus à même de soutenir leurs initiatives en tant que partisans et/ou alliés. Les résultats de la cartographie permettront également aux utilisateurs de disposer d'informations pertinentes lors de l'élaboration de stratégies d'engagement et de plaidoyer. L'objectif de la cartographie est de répertorier les partis politiques **de manière objective** sur la base des documents disponibles sur les partis, plutôt que de tenter de les classer et/ou de les évaluer. Dans certains cas, il peut s'avérer utile de confier à un analyste politique le soin de soutenir le processus de cartographie et de fournir des informations fiables.

Étape 1 : Travail préparatoire

Avant l'exercice de cartographie, il convient de procéder à une étude documentaire des documents pertinents des partis, notamment :

- La plateforme ou le manifeste politique
- Le site Web du parti
- Les statuts et règlements du parti
- Les supports de campagne, notamment les vidéos de campagne, les publications sur les médias sociaux, les annonces radio ou télévisées.
- Les discours du parti
- L'agenda législatif

La majorité des supports susmentionnés seront disponibles en ligne, il conviendra toutefois de consulter les membres du parti afin de combler les lacunes.

Étape 2 : Cartographier l'idéologie du parti politique

Une fois les travaux documentaires effectués, remplissez le tableau ci-dessous afin de classer les partis en fonction de leur idéologie politique. **L'idéologie politique** est liée à la position d'un parti par rapport à l'économie et au rôle du gouvernement. Des principes généraux de classification sont proposés ci-dessous, mais il convient de se rappeler que les notions de « droite », de « centre » et de « gauche » fluctuent considérablement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.

³ Adapté du *Handbook for Political Analysis and Mapping (Manuel d'analyse et de cartographie politiques)* de la Fédération internationale pour la planification familiale.

- **L'extrême droite** - elle tend à promouvoir des programmes axés sur la construction de sociétés reposant sur la classe, la race, l'appartenance ethnique, la religion ou d'autres différences culturelles et identitaires. Les partis qui adhèrent à une idéologie d'extrême droite tendent à favoriser les intérêts des entreprises et à défendre des points de vue nationalistes fondés sur la suprématie d'une couche sociale spécifique. La démocratie est souvent perçue comme un moyen d'accéder au pouvoir plutôt que comme un outil de promotion de la cohésion sociale et ils se méfient des droits humains lorsque ces derniers sont perçus comme étant en contradiction avec leurs plateformes politiques.
- **La droite modérée** - elle tend à promouvoir des programmes qui confirment ou maintiennent les privilèges d'une couche sociale et/ou économique dominante. Les partis adoptant une idéologie de droite modérée ont tendance à favoriser l'économie de marché pour équilibrer les inégalités sociales plutôt que de recourir à des services sociaux fournis par l'État. Les partis de droite modérée prônent un gouvernement restreint et anti-interventionniste et promeuvent les droits humains dans la mesure où ces derniers soutiennent leur plateforme politique et ne s'y opposent pas.
- **Le centre** - il tend à promouvoir des programmes qui établissent un équilibre entre les idéologies de droite et de gauche, et croit au marché libre tout en soutenant l'intervention de l'État le cas échéant. Les partis qui adhèrent aux idéologies centristes tendent à croire aux grandes valeurs démocratiques et aux droits humains, mais ne se montrent pas toujours proactifs dans la défense de ces valeurs. Lors des élections, les partis peuvent s'orienter vers une idéologie plus centriste, dans la mesure où c'est là que se concentre la majorité de l'électorat. Toutefois, il est fréquent que les partis basculent plus à droite ou plus à gauche en fonction de l'évolution des circonstances électorales.
- **La gauche modérée** - elle tend à établir un équilibre entre l'économie de marché et l'intervention de l'État pour remédier aux déséquilibres sociaux. Les partis qui adhèrent aux idéologies de la gauche modérée croient fermement en la démocratie représentative comme moyen de lutter contre les injustices sociales. Les partis de la gauche modérée promeuvent les droits humains, mais n'intègrent que marginalement les revendications et la participation de certaines communautés.
- **L'extrême gauche** - elle tend à vouloir reconstruire les structures du gouvernement et ses relations avec les citoyens. Les partis qui adhèrent aux idéologies d'extrême gauche considèrent le capitalisme comme un ennemi et estiment que l'État doit contrôler l'économie et les entreprises publiques et privées afin de préserver une répartition égale des richesses. Les partis d'extrême gauche acceptent les droits humains, mais essentiellement dans le sens où ils les considèrent comme un outil permettant d'instaurer un État égalitaire. Dans certains cas extrêmes, les partis d'extrême gauche peuvent se rapprocher des mouvements populaires et séparatistes.

| Nom du parti | Extrême droite | Droite modérée | Centre | Gauche modérée | Extrême gauche |
|-------------------------|----------------|----------------|--------|----------------|----------------|
| <i>P. ex. Parti XYZ</i> | | | | X | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Étape 3 : Cartographier la doctrine sociale du parti

Une fois la cartographie des partis en fonction de leur idéologie effectuée, remplissez le tableau ci-dessous afin de classer les partis en fonction de leur doctrine sociale. **La doctrine sociale** est associée à la position d'un parti par rapport aux ordres sociaux. Des principes généraux de classification sont proposés ci-dessous, mais il convient de se rappeler que les notions de « conservateur », et de « progressiste » fluctuent considérablement d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre.

- **Les ultraconservateurs** - Les plateformes des partis sont entièrement fondées sur des doctrines religieuses et reposent sur des normes de genre et d'autres normes sociales, ainsi que sur des valeurs familiales. Les partis ultraconservateurs sont intolérants, voire hostiles, à l'égard des mouvements de défense des droits humains et ont tendance à contrôler rigoureusement la liberté d'expression, notamment dans les cas où l'ordre établi est contesté.
- **Les conservateurs modérés** - Les plateformes des partis reposent en grande partie, mais pas exclusivement, sur des doctrines religieuses et incluent superficiellement l'égalité des genres dans leurs plateformes. Les partis conservateurs modérés se désolidarisent des mouvements de défense des droits humains et tendent à promouvoir la liberté d'expression uniquement en tant que valeur démocratique, mais soutiennent rarement les législations qui renforcent et étendent la liberté d'expression.
- **Les neutres** - Les plateformes des partis ne sont généralement pas influencées par les doctrines religieuses et n'abordent que de manière indirecte les questions relatives aux droits humains. Les partis neutres ont tendance à émerger en période électorale et recherchent des alliances avec des partis plus puissants qui leur permettent de conserver leur enregistrement officiel. Compte tenu de leur tendance à adopter la doctrine des membres de leur alliance, il peut être compliqué de les classer et il est nécessaire d'examiner les circonstances actuelles.
- **Progressistes modérés** - Les plateformes des partis se fondent, mais pas exclusivement, sur les droits humains ainsi que sur l'acceptation et le soutien prudents des mouvements sociaux, comme le féminisme et les questions « controversées » telles que les droits reproductifs et les droits des communautés LGBTQI+. Les partis progressistes modérés soutiennent et encouragent la liberté d'expression, mais se méfient de certaines formes d'expression.
- **Les ultra-progressistes** - Les plateformes des partis sont entièrement ancrées dans l'avancement des droits humains et la promotion de questions « controversées ». Les partis ultra progressistes promeuvent des modes de vie alternatifs et défendent la liberté d'expression sous toutes ses formes.

| Nom du parti | Ultra conservateur | Conservateur modéré | Neutre | Progressiste modéré | Ultra progressiste |
|-------------------------|--------------------|---------------------|--------|---------------------|--------------------|
| <i>P. ex. Parti ABC</i> | | X | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Étape 4 : Cartographier la représentation des citoyens

A. Secteurs sociaux

Une fois la cartographie des partis par doctrine sociale effectuée, identifiez le ou les secteurs sociaux que chaque parti cherche à représenter et leur niveau de priorité pour ce parti, à partir des connaissances existantes sur les partis politiques du pays et des résultats de l'étude documentaire. Lors de la réflexion sur les secteurs sociaux, il convient de tenir compte d'éléments tels que les niveaux d'éducation et de revenus, l'âge, le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la race, l'ethnicité, la situation géographique, les liens avec le secteur privé par rapport au secteur public, et la profession. Lorsqu'un secteur semble trop vaste, comme les «jeunes» ou les «femmes», il convient d'ajouter des qualificatifs pour en réduire la portée, comme les «jeunes universitaires» ou les «mères au foyer».

| Secteur et priorité | | | |
|-------------------------|--|---|--|
| Parti | Faible | Modérée | Élevée |
| <i>P. ex. Parti LMN</i> | <i>Hommes, femmes et jeunes de la classe supérieure; entrepreneurs; secteurs commerciaux</i> | <i>Personnes religieuses; communautés LGBTQI+; personnes indigènes; personnes handicapées</i> | <i>Étudiants universitaires; fonctionnaires; membres syndicaux; hommes, femmes et jeunes à faible revenu</i> |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

B. Représentation géographique

Ensuite, à partir des connaissances existantes sur les partis politiques du pays et des résultats de l'étude documentaire, identifiez les régions au sein desquelles les partis détiennent ou visent à obtenir une base de soutien, ainsi que leur priorité pour chaque zone géographique.

| Région et priorité géographique | | | |
|---------------------------------|--------|-------------|-------|
| Parti | Urbain | Semi-urbain | Rural |
| <i>P. ex. Parti LMN</i> | | X | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Compte tenu de la diversité au sein de chaque région géographique, il convient d'envisager la subdivision des zones urbaines, semi-urbaines et rurales en sous-catégories supplémentaires en fonction du niveau de revenu et de l'accès aux services publics. Par exemple :

- Urbain A - Revenu élevé avec un accès total aux services
- Urbain B - Revenu moyen avec un accès partiel aux services
- Urbain C - Faible revenu/pauvreté extrême avec un accès limité ou inexistant aux services

Étape 5 : Analyse

Avec les données disponibles, superposez les résultats et identifiez la manière dont les idéologies politiques et les doctrines sociales de chaque parti politique constituent des opportunités ou des obstacles au progrès de la communauté que vous représentez ou à la question que vous défendez. L'analyse de la cartographie de la représentation des citoyens vous permet d'identifier les secteurs démographiques qui constituent la base électorale de chaque parti. Cela permettra de déterminer quels sont les messages qui trouvent le plus d'écho auprès des partis et d'envisager en interne un accès possible à ces électeurs.

ANNEXE 2 : CONTRÔLE D'ACCESSIBILITÉ ET D'INCLUSION

Un contrôle de l'accessibilité et de l'inclusion peut revêtir diverses formes : enquêtes, discussions de groupe, conversations individuelles, etc. Idéalement, le contrôle devrait être effectué en collaboration avec les partis politiques afin de favoriser le dialogue et de fournir un contexte pertinent aux questions. Par exemple, un membre d'un parti politique pourrait ne pas connaître les critères d'accessibilité et de non-accessibilité. S'il n'est pas possible de réaliser un contrôle collaboratif, il convient de veiller à ce que les questionnaires fournissent un contexte suffisant et des définitions, le cas échéant. En outre, il est possible de répondre à certaines des questions ci-dessous par le biais d'une recherche documentaire - en examinant les sites Web des partis et les documents relatifs aux partis et aux plateformes, souvent disponibles en ligne. Vous trouverez ci-dessous une liste de questions qui peuvent être utilisées pour élaborer un contrôle spécifique aux objectifs de contrôle de l'organisation. Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle est susceptible de générer des idées sur d'autres questions à aborder.

Accessibilité

- Le siège physique de votre parti dispose-t-il d'un accès pour les personnes handicapées? Veuillez préciser. (Des questions complémentaires pourraient porter sur la présence dans le bâtiment d'un nombre suffisant de places assises accessibles, d'un espace suffisant pour la circulation aisée des fauteuils roulants, de couloirs dégagés de tout obstacle, de toilettes accessibles aux personnes handicapées, etc.)
- Le siège physique de vos antennes local dispose-t-il d'un accès pour les personnes handicapées? Veuillez préciser. (Des questions complémentaires pourraient porter sur la présence dans le bâtiment d'un nombre suffisant de places assises accessibles, d'un espace suffisant pour la circulation aisée des fauteuils roulants, de couloirs dégagés de tout obstacle, de toilettes accessibles aux personnes handicapées, etc.)

- Le site Web du parti est-il accessible et conforme aux **Règles pour l'accessibilité des contenus web** (Web Content Accessibility Guidelines - WCAG) ? (Expliquez que ces règles correspondent à une norme adoptée à l'échelle mondiale afin de favoriser l'accessibilité des sites web, des applications, des documents électroniques et d'autres ressources numériques pour les personnes souffrant d'un large éventail de handicaps).
- Le parti publie-t-il des documents externes dans différents formats accessibles ? (Braille, audio, lecture simple, langage simple, etc.) Dans l'affirmative, quels formats ?
- Quels moyens de communication le parti emploie-t-il le plus souvent pour communiquer avec ses membres et ses électeurs ? Ces moyens de communication sont-ils accessibles et disponibles dans différents formats ? (Braille, audio, lecture simple, langage simple, etc.)
- Quel type de langage le parti emploie-t-il dans ses supports de communication pour désigner les personnes handicapées ? Par exemple, le parti emploie-t-il un langage fondé sur les droits, conforme au modèle social du handicap et à la norme internationale établie par la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) ?
- Quels sont les défis que le parti affronte lors de l'interaction et de la communication avec les personnes handicapées ? Ces défis diffèrent-ils en fonction de la nature du handicap ?

Campagnes

- Les supports de campagne sont-ils accessibles dans différents formats accessibles ? (Braille, audio, lecture simple, langage simple, etc.) Dans l'affirmative, quels formats ?
- Quel type de langage le parti emploie-t-il dans ses supports de campagne pour désigner les personnes handicapées ? Par exemple, le parti emploie-t-il un langage fondé sur les droits, conforme au modèle social du handicap et à la norme internationale établie par la CNUDPH ?
- Les stratégies de campagne incluent-elles l'engagement et le contact avec les personnes handicapées et les OPH ? Dans l'affirmative, veuillez fournir un exemple.
- Les événements de campagne sont-ils accessibles aux personnes handicapées ?

Connaissances

- Quelle est la conception des personnes handicapées au sein du parti ?
- Le parti connaît-il les articles de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) ?
- Le personnel des partis politiques à tous les niveaux bénéficie-t-il d'une formation sur l'inclusion et l'accessibilité des personnes handicapées ? Dans l'affirmative, cette formation est-elle obligatoire ?

Participation

- Pouvez-vous citer des exemples d'obstacles que rencontrent les personnes handicapées lorsqu'elles souhaitent participer à la vie politique? Certains de ces obstacles existent-ils au sein des structures de votre parti?
- Existe-t-il des croyances au sein du parti qui l'empêchent de mener des actions proactives de sensibilisation, d'engagement et d'inclusion des personnes handicapées en tant que membres, dirigeants et candidats?
- Le parti a-t-il déjà désigné un candidat qui s'identifiait ouvertement comme une personne handicapée? Dans l'affirmative, ce candidat a-t-il bénéficié d'un soutien financier et de ressources équitables au cours de sa campagne?
- Existe-t-il au sein du parti des membres qui s'identifient ouvertement comme des personnes handicapées? Si c'est le cas, veuillez décrire leurs rôles et responsabilités.
- Existe-t-il au sein du parti des dirigeants et/ou des conseillers qui s'identifient ouvertement comme des personnes handicapées? Si c'est le cas, veuillez décrire leurs rôles et responsabilités.
- Quelles mesures, le cas échéant, le parti adopte-t-il pour promouvoir l'inclusion des personnes handicapées parmi ses membres? Au sein de la direction? Parmi les candidats?
- Existe-t-il des stratégies pour institutionnaliser les articles de la CNUDPH au sein du parti politique?

Plateforme

- Le parti agit-il en coopération, en partenariat et/ou en consultation avec les OPH et les personnes handicapées lors de l'élaboration des plateformes du parti?
- La plateforme actuelle du parti intègre-t-elle l'inclusion du handicap à tous les niveaux? Dans l'affirmative, veuillez fournir un exemple.
- La plateforme actuelle du parti comprend-elle des interventions ciblées pour faire progresser les droits et l'inclusion des personnes handicapées?
- Le parti a-t-il conclu un PA avec une quelconque OPH? Dans l'affirmative, quels sont les résultats de cette coopération?

Le plan d'action reposant sur des bases factuelles

Les résultats du contrôle devraient être exploités pour élaborer un plan d'action destiné à fournir au parti une feuille de route claire et les prochaines étapes pour renforcer l'inclusion des personnes handicapées. Le contrôle peut être effectué ponctuellement ou être régulièrement reconduit afin de suivre les progrès réalisés par rapport au plan d'action et d'identifier les nouveaux domaines nécessitant un renforcement. Les résultats de l'audit peuvent constituer un point d'entrée clé pour l'engagement des OPH, en établissant un espace de discussion avec les partis sur la manière d'améliorer l'inclusion des personnes handicapées dans leurs politiques, processus et pratiques. Les OPH peuvent soutenir les partis au cours de leur plan d'action fondé sur des preuves en identifiant les domaines d'amélioration et en sensibilisant les partis aux meilleures pratiques reconnues en matière d'inclusion des personnes handicapées. Des questions d'orientation utiles et des exemples d'actions peuvent être adaptés à partir des ressources du NDI sur la création de **Plans d'action globaux** avec les partis politiques et d'autres outils tirés de **Win With Women : Building Inclusive 21st Century Parties (Gagner avec les femmes : développer des partis inclusifs du XXIe siècle)**. La boîte à outils pour la planification d'actions de CIVICUS⁴ fournit des conseils par étapes qui peuvent être utilisés par les organisations de la société civile, y compris les OPH, pour aider les partis à préparer un plan d'action complet.

4 CIVICUS, Action Planning Toolkit (Boîte à outils sur la planification d'action), <https://www.civicus.org/view/media/Action%20Planning.pdf>

- 1. Equal Access: How to Include Persons with Disabilities in Elections and Political Processes** (*Égalité d'accès : Comment inclure les personnes handicapées aux les élections et aux processus politiques*) - Institut démocratique national et Fondation internationale pour les systèmes électoraux
- 2. A Compilation of Political Party Statutes** (Compilation des statuts des partis politiques) - Institut national démocratique
- 3. Module for Training on Inclusion of Persons with Disabilities** (Module de formation sur l'inclusion des personnes handicapées) - Fédération mondiale des sourds
- 4. The State of Political Inclusion of Persons with Disability within Political Parties in Kenya** (L'état de l'inclusion politique des personnes handicapées au sein des partis politiques au Kenya) - Fédération mondiale des Sourds
- 5. Public Policy and Research in Africa** (Politiques publiques et recherche en Afrique) - Susan Mbula Kilonzo et Ayobami Ojebode
- 6. Supporting Inclusive Early Party Development** (Soutenir le développement précoce de partis inclusifs) - Institut national démocratique
- 7. Breaking the Cycle of Exclusion in Political Party Development** (Rompre le cycle de l'exclusion dans le développement des partis politiques)- Dotation Carnegie pour la paix internationale et l'Institut démocratique national
- 8. Win With Women Political Party Assessment** (Évaluation des partis politiques dans le cadre de Gagner avec les femmes) - Institut national démocratique
- 9. Political Process Monitoring Guidebook** (Guide de suivi des processus politiques) - Institut national démocratique
- 10. Action Planning Toolkit** (Boîte à outils sur la planification d'action) - CIVICUS
- 11. Guide to Public Narrative** (Guide de la narration publique) - Leading Change Network
- 12. Developing a Decision Maker Engagement Plan** (Élaborer un plan d'engagement des décideurs) - Institut national démocratique
- 13. Win With Integrity: Earning Citizen Trust in Political Parties** (Gagner avec intégrité: obtenir la confiance des citoyens dans les partis politiques) - Institut national démocratique